

# Le pré-inventaire architectural du Thor : un premier outil de connaissance de l'histoire d'un territoire et de gestion du patrimoine

Nelly Duverger, attachée de conservation du patrimoine, Direction du patrimoine de L'Isle-sur-la-Sorgue

La petite ville du Thor installée sur les bords de la Sorgue, au cœur d'un vaste territoire rural de la plaine du Comtat, recèle une grande diversité de patrimoines. Le prieuré-château de Thouzon juché au nord de la commune, le château Courtet à l'extrémité ouest de la ville, le beffroi, certains tronçons de l'enceinte médiévale de la cité et sa remarquable collégiale Notre-Dame-du-Lac en sont les édifices phares qui bénéficient d'une protection au titre des Monuments historiques, mais le centre ancien n'est couvert que par le périmètre de leurs abords.

La commune, soucieuse de mettre en valeur un centre historique longtemps délaissé, a choisi de s'orienter vers un recensement du patrimoine architectural, conduit simultanément avec la révision du P.L.U. (plan local d'urbanisme). L'étude confiée à la Direction du Patrimoine de L'Isle-sur-la-Sorgue a été menée en une vingtaine de jours de terrain, entre les mois de juillet et de septembre 2015. L'intégralité du territoire communal a fait l'objet de ces repérages que l'on peut qualifier de pré-inventaire, dans la mesure où les visites d'immeubles n'étaient pas systématiques et les bâtiments n'ont pas donné lieu à des recherches détaillées<sup>1</sup>. Seul l'aspect extérieur des constructions a servi à l'établissement d'un listing et d'une cartographie de protection qui privilégient une hiérarchisation du bâti selon les termes suivants : « bâtiment de très grande qualité » ou « bâtiment intéressant », qui doivent nécessiter une attention particulière de la part des services instructeurs. Des compléments de repérages ont été indiqués sous la forme d'étoiles (« élément architectural ou décoratif intéressant »), de points d'interrogation (« potentiel archéologique supposé »), de points verts (« arbre d'alignement ») ou de nuages de points (« espace libre à conserver »). (Fig. 1)

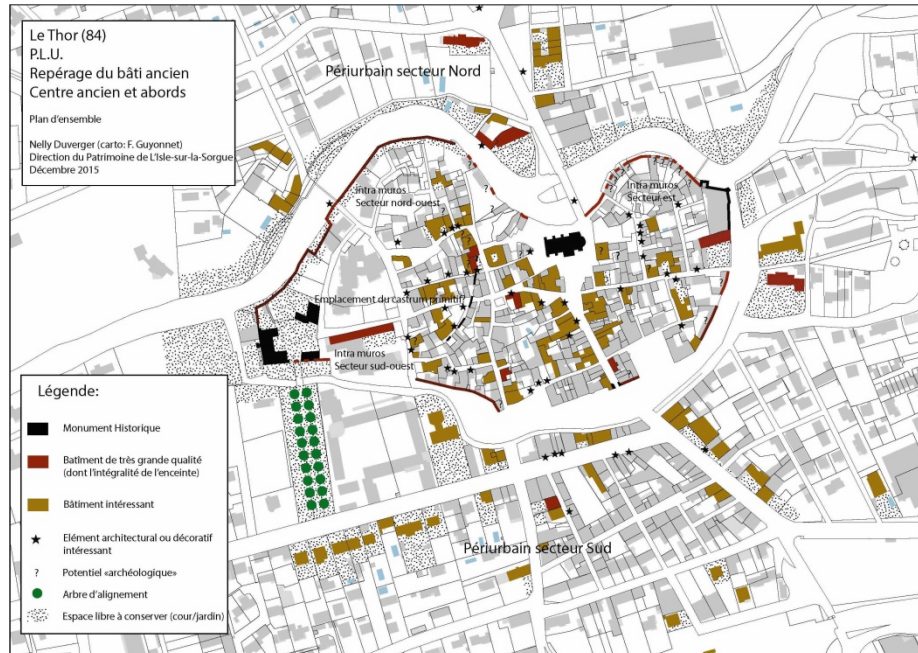


Fig. 1

<sup>1</sup> Les repérages effectués sur le territoire communal, hors du centre-ville, ont été conduits avec M<sup>me</sup>. F. Andrzejewski, élue du Thor, en charge du Patrimoine.

L'objectif de ce dossier conçu en une quarantaine de jours était d'associer une cartographie à un inventaire, afin de disposer d'un document de travail synthétique pour assurer efficacement la gestion du patrimoine architectural du Thor par le Service de l'Urbanisme, l'architecte du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Vaucluse/DRAC PACA). Un complément pour les sites archéologiques peut aussi permettre d'alimenter la carte archéologique nationale gérée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC-PACA).

Ce « panorama » général du patrimoine architectural de la commune semble déjà suffisant pour assurer la pérennité des bâtiments qui constituent le fondement d'un centre ancien, ou qui participent à la beauté d'un paysage rural. Ce premier regard sur le patrimoine thorois fait apparaître une vraie richesse architecturale, mais également une histoire du territoire qui reste à explorer et à comprendre.